

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS - COMMUNAUTÉ URBAINE

XX la Colla générale des colla-rats territorials et metropolitans les articles L. 5211-3, L. 5211-9 et L. 5211-10;

XX la Colla générale de la présidence des personnes politiques et metropolitans l'article 1, 1125-1;

XX la délibération n°73 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2023 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président;

XX la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2017 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'espaces publics de la Communauté urbaine et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'Université de Limoges;

XX la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2023 relative à l'attribution de locaux de bureaux pour la phase de travaux de rénovation énergétique de la Communauté;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole est en mesure de la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'Université de Limoges;

CONSIDÉRANT que l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM a exprimé la volonté de louer des locaux pour le compte de l'Université;

D É C I S I O N

De proposer et autoriser l'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} juillet 2025;

De verser un subside de loyer fixe d'un montant de 25 % de la somme des dépenses engagées durant les travaux de rénovation énergétique de la Communauté;

De verser un subside de loyer fixe d'un montant de 25 % de la somme des dépenses engagées durant les travaux de rénovation énergétique de la Communauté;

De verser un subside de loyer fixe d'un montant de 25 % de la somme des dépenses engagées durant les travaux de rénovation énergétique de la Communauté;

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025



26953.pdf
(.pdf, 263,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**